

Le mot du Président

La Charte internationale de l'éducation physique et du sport, adoptée par la Conférence Générale de l'UNESCO, le 21 novembre 1978, a proclamé en son article 1er que :

« Tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité ».

Les vertus de la pratique sportive ne sont plus à démontrer sur la santé, le bien être et l'éducation, elle est aussi un facteur de lien social ou encore de mixité.

Mais, quelque soit le public, la pratique sportive a un coût non négligeable. En effet, s'équiper et acquitter le montant de la cotisation annuelle et de l'adhésion (licence) sont des obstacles que certaines familles ne peuvent franchir.

Afin d'aider financièrement les différents publics, des dispositifs ont été mis en place par l'Etat (CNDS), la région Midi-Pyrénées ou encore un certain nombre d'organismes ou de communes comme par exemple la ville de Tarbes. Vous trouverez sur ce document, le détail de ces aides et les critères d'attributions.

Bonne saison sportive à vous tous.
Le sport c'est mieux dans un club !

Patrick LASCOUMETTES
Comité Olympique des Hautes-Pyrénées

Plaquette financée par :



Brochure réalisée par le Comité Olympique 65

LES MISSIONS DU COMITÉ OLYMPIQUE 65

- contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental
- représenter le Sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux
- de sauvegarder et de développer l'Esprit Olympique suivant les principes définis par le Comité National Olympique et Sportif Français
- favoriser, d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens et plus généralement des membres et des organismes sportifs du département
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive du département

Comité Olympique 65

9, rue André Fourcade
65 000 TARBES

Tel/Fax : 05 62 34 28 95

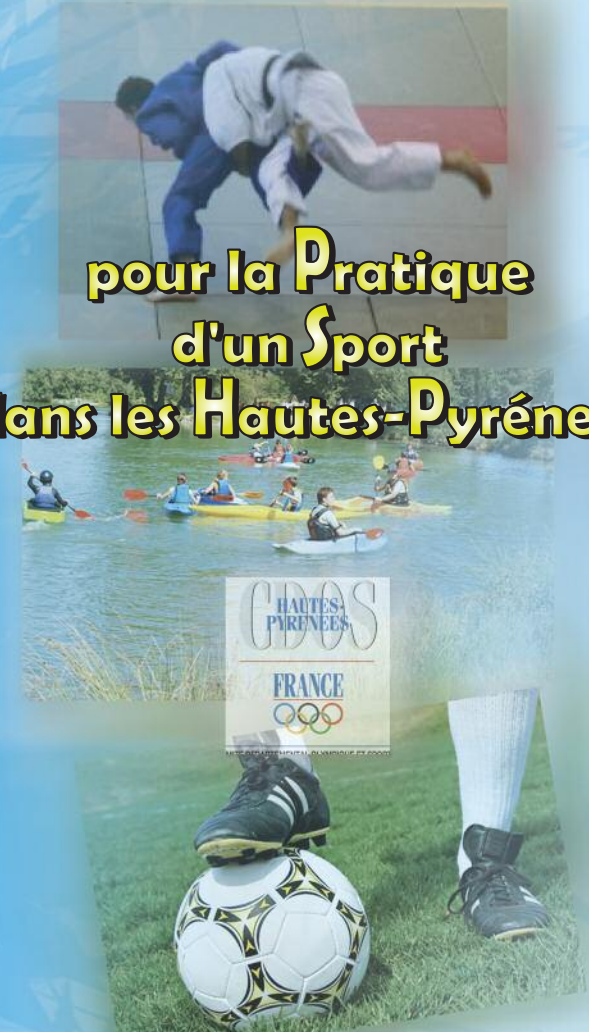
cdos65@wanadoo.fr

<http://hautespyrenees.franceolympique.com>

Comité Départemental Olympique Sportif

Des Aides

pour la Pratique
d'un Sport
dans les Hautes-Pyrénées



Notre but, favoriser l'accès de tous les publics à la pratique d'une activité sportive en club. Plusieurs organismes accordent des aides financières, ce fascicule vous présente les différents dispositifs existants.

LES DIFFÉRENTES AIDES

DISPOSITIF

PUBLIC

CONDITIONS

AIDES

CONTACT

ADRESSE



Coupon Sport

Jeunes scolarisés
9 à 18 ans

ARS
Bénéficiaire de l'Allocation
de Rentrée Scolaire

20 à 40 €

DDCSPP
Jeunesse, Sports et
Vie Associative

Cité administrative Reffye
Rue Amiral Courbet - BP 41740
65017 TARBES Cedex 9
(Marie Christine Servolle)
Tél : 05 62 93 05 45
ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr



Chèque Sport

Lycéens & apprentis
Domiciliés ou scolarisés
en : Midi-Pyrénées

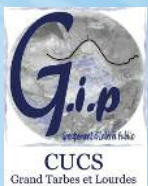
ARS
Bénéficiaire de l'Allocation
de Rentrée Scolaire

20 €
(si adhésion au club
entre 20€ et 40€)

40 €
(si adhésion au club
supérieur à 40€)

**Gestionnaire
du dispositif :
Société Adéquation**

Opération Chèque Sport
Région Midi-Pyrénées
Parc Terres Rouges
BP 80 078 - 51 203 EPERNAY Cedex
du 1^{er} sept. au 31 déc. de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Tél : 0 805 800 205
www.midipyrenees.fr



**Dispositif
Banque Sport**

Jeunes de 6 à 17 ans
résidant à :
Aureilhan, Bordères,
Tarbes, Odos,
Soues, Lourdes

Quotient Familial
inférieur à 700

20 à 80 €

G.I.P. C.U.C.S.
Grand Tarbes
et Lourdes

30 avenue Saint Exupéry
65000 TARBES
(Marie Christine Vazquez)
Tél : 05 62 56 34 90
gip.mc.vazquez@orange.fr



Banque Sport

Jeunes de 16
à 26 ans (inclus)
résidant à : Tarbes

Etudiant ou travailleur
non imposable

De 60 à 180 €
Proportionnel au montant
de la licence ou de
l'équipement

**Bureau Information
Jeunesse**

3 rue Colomès-de-Juillan
65000 TARBES
Tél : 05 62 93 22 12
tarbes.information.jeunesse@wanadoo.fr



**Carte Sport
Jeune**

Jeunes de 6 à 18 ans
résidant à :
Tarbes

ARS ou EEH
Bénéficiaire de l'Allocation
de Rentrée Scolaire ou de
l'Allocation Education
Enfant Handicapé

30 €

Ressources inférieures
à 15 000€ par an
et par personne

20 €

Mairie de Tarbes
Service des Sports

Bâtiment Pyrène
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 38 16
www.tarbes.fr

**Carte Sport
Sénior**

Séniors
55 ans et plus
résidant à : Tarbes

Revenus inférieur
à 12 500€/an

30 €

Pour les autres communes,
se renseigner directement
auprès de votre mairie.

Les demandes sont à déposer auprès des différents organismes à partir du 1er septembre 2010